

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 août 2016

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE BROMÉ-MISSISQUOI**

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 11 août 2016, à compter de 17 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Lucie Dagenais
	Charles Barbeau	Louis Roy
MME	Suzanne Lessard	Marie-France Moquin

Madame Diane Panneton, greffière suppléante est présente en l'absence de Madame Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Conformément à l'article 157 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 8 août 2016 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

À la demande du maire Jean Lévesque, l'ensemble du conseil municipal a accepté de participer à une séance spéciale. Les membres du conseil sont présents à 17 h 00. Conformément à l'article 153 du code municipal, le maire demande de renoncer à l'avis de convocation, unanimement, le conseil municipal y renonce. Le maire Jean Lévesque ouvre la séance par l'adoption de l'ordre du jour en ajoutant le point 3 à l'avis de convocation signifié le 8 août 2016.

### **RÉS 967-08-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin  
Appuyé du conseiller Pierre Tougas  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Adopter l'ordre du jour présenté ci-bas :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Octroi du contrat des travaux de voirie sur les chemins Ballerina, Verger Modèle et des Cascades
3. Approbation de la conclusion de la Mutuelle des municipalités du Québec en regard du dossier Isabelle Léveillé et Marcel Trahan vs. Municipalité de Frelighsburg
4. Questions des contribuables
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

### **RÉS 968-08-16 OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS BALLERINA, VERGER MODÈLE ET DES CASCADES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Municipalité le 5 juillet 2016 concernant la réalisation de travaux de voirie nommé en titre;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 août 2016

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires suivants ont répondu à l'appel d'offres le 21 juillet 2016 :

- Eurovia Québec Construction Inc. :  
341 472,30 \$ taxes incluses
- Excavation St-Pierre et Tremblay Inc :  
387 178,04 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la conformité des documents de soumission soumis à la Municipalité par Les Consultants SM Inc. le 27 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau  
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat des travaux de voirie sur les chemins Ballerina, Verger Modèle et des Cascades à Eurovia Québec Construction Inc. au montant incluant les taxes de 341 472,30 \$;

QUE : Le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

### **RÉS 969-08-16 APPROBATION DE LA CONCLUSION DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC EN REGARD DU DOSSIER ISABELLE LÉVEILLÉ ET MARCEL TRAHAN VS. MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**

CONSIDÉRANT la poursuite déposée contre la Municipalité de Frelighsburg par Madame Isabelle Léveillé et Monsieur Marcel Trahan;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frelighsburg est assurée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour de tels litiges;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a fait parvenir un document à la Municipalité de Frelighsburg établissant le pourcentage de sa couverture dans ce litige;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a établi qu'elle mandate Me Élane Francis pour représenter la Municipalité de Frelighsburg dans ce dossier et qu'elle assumera 50 % des frais juridiques s'y rattachant;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau  
Appuyé du conseiller Louis Roy  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg reçoive le document de la Mutuelle des municipalités du Québec et en approuve les conclusions.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**RÉS 970-08-16 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau  
Appuyé du conseiller Pierre Tougas  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

---

Jean Lévesque  
Maire

---

Diane Panneton  
Greffière suppléante  
En l'absence de  
Anne Pouleur  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

